

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, qu'une séance extraordinaire du conseil sera tenue au centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska situé au 257-1 rue de Monseigneur-Courchene, Nicolet, Québec, J3T 2C1, ce 8^e jour du mois de février 2023, à 19h30. L'ordre du jour est le suivant :

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. AFFAIRES COURANTES

- 2.1 Dépôt du premier projet du *Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2020-06 concernant la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le domaine du transport collectif sur son territoire* – Modification – Adoption;
- 2.2 Dépôt du premier projet du *Règlement numéro 2023-02 prévoyant les modalités de retrait et d'assujettissement à la compétence du transport adapté de la MRC de Nicolet-Yamaska* – Modification – Adoption;
- 2.3 *Règlement numéro 2023-03 modifiant le Règlement 2021-01 visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC de Nicolet-Yamaska* – Adoption;
- 2.4 Lieu de la vente pour défaut de paiement des impôts foncier – Adoption;
- 2.5 Appel d'offres public – services techniques – appel d'offres numéro mrcny-2022-03 pour le service de transport collectif dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2023 – Rejet de la soumission – Approbation;

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Donné à Nicolet, ce 30 janvier 2023.



Michel Côté, Ph.D.
Directeur général et
Greffier-trésorier